



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contractuels

Question écrite n° 39484

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la situation des agents contractuels des collectivités territoriales. Depuis plus d'un an, les incertitudes et les motifs d'inquiétude se multiplient brusquement pour ces personnels. Des éléments discordants, voire contradictoires, au niveau du contrôle de légalité et de la jurisprudence créent une situation de tension préjudiciable à la sérénité et donc à la qualité du travail des agents contractuels. Certains sont directement menacés de perdre leur emploi sans que les collectivités concernées aient la garantie de pouvoir les remplacer utilement dans les postes qu'ils occupent de manière tout à fait satisfaisante dans la quasi-totalité des cas. Il lui demande donc, pour prendre pleinement en compte à la fois les dimensions humaines et fonctionnelles du problème, d'envisager une mesure large de titularisation des personnels en place depuis plusieurs années et qui sont de catégorie A, B ou C. À défaut, il importe de clarifier les perspectives d'emploi qui s'offrent aujourd'hui à ces personnels concourant à la qualité et à la continuité du service public, notamment en parachevant la construction des filières par la création d'une filière animation A, B ou C, et d'une filière communication. La diversité des missions des collectivités locales a conduit, faute de textes, à recruter ces dernières années des agents publics sous contrat, pour des emplois correspondant à des grades de tous niveaux. Il importe aujourd'hui de régler ces situations tant dans l'intérêt des agents que du service public.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39484

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2941